

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze

Tulle, le 26 novembre 2021

INFORMATION AUX FAMILLES

Cas Covid dans les écoles

Compte tenu de la situation épidémique, un nouveau dispositif s'applique progressivement à partir du lundi 29 novembre 2021 dans les écoles maternelles et élémentaires, pour une mise en place généralisée le lundi 6 décembre 2021.

Les objectifs restent les mêmes : assurer la protection des élèves et des personnels et maintenir autant que possible les écoles ouvertes.

Pour éviter la fermeture systématique de la classe, dès l'apparition d'un premier cas positif à la Covid-19, chaque élève de la classe devra effectuer un test de dépistage (PCR ou antigénique).

Seuls les élèves présentant un test négatif pourront revenir en classe.

Le test, gratuit pour les mineurs, relèvera essentiellement des parents/responsables légaux. Il pourra notamment être fait en pharmacie ou laboratoire.

La politique de prévention grâce aux tests salivaires en élémentaire et en maternelle se poursuivra également.

Pour les collèges et les lycées, le dispositif reste inchangé avec maintien du protocole de niveau 2.